

L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER : RESSOURCES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AUDOMAROIS

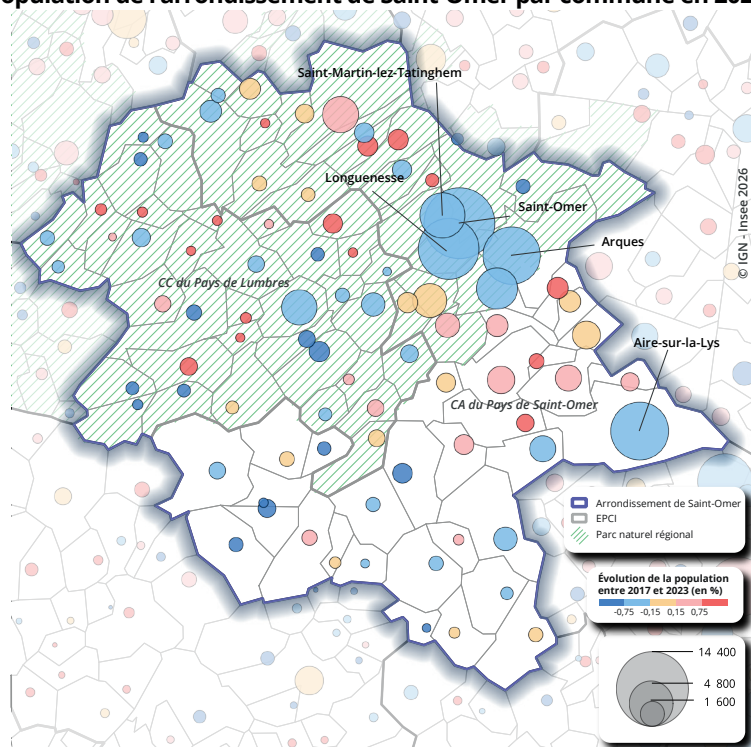
INTRODUCTION

L'arrondissement de Saint-Omer, constitutif de l'arrière-pays des littoraux du Pas-de-Calais et du Nord, bénéficie de caractéristiques socio-démographiques spécifiques, plus favorables que celles de ses territoires voisins. Néanmoins, les importantes mutations économiques, climatiques et démographiques en cours, invitent à mettre en évidence les sources de résilience de cet espace majoritairement couvert par le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. À l'initiative de Sophie Pagès, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Omer, cette rencontre s'inscrit dans la continuité des réflexions et des actions déjà engagées localement. Après un état des lieux socio-démographique synthétique de l'arrondissement, seront présentés des focus sur les ressources caractéristiques du territoire, à savoir l'eau, les énergies renouvelables et les équipements touristiques. L'objectif vise à mettre en synergie les stratégies de valorisation de ce patrimoine et à renforcer la vision des perspectives de développement du territoire.

1 - Portrait statistique de l'arrondissement de Saint-Omer

Morgan Dandois, Insee Hauts-de-France

Population de l'arrondissement de Saint-Omer par commune en 2023



L'arrondissement de Saint-Omer compte 128 300 habitants en 2023, dont plus de la moitié réside en milieu rural, sur un territoire largement couvert par le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Pour la première fois depuis 1968, le territoire enregistre un recul démographique en raison d'un excédent naturel qui se réduit et ne compense pas un solde migratoire devenu négatif. Ce déclin s'accompagne d'un vieillissement marqué de la population qui, selon les projections, pourrait mener à la perte de 25 000 habitants à l'horizon 2070. Sur le plan économique, bien que le secteur tertiaire s'avère majoritaire (71 %), l'arrondissement demeure le plus industrialisé du Pas-de-Calais, avec un emploi sur cinq concentré dans l'industrie. Cette spécificité repose sur des fleurons historiques locaux tels que la fabrication de verre creux (Arc France) et de papier-carton, bien que ces secteurs subissent actuellement des difficultés et des baisses d'effectifs liées aux coûts de l'énergie et à la concurrence mondiale. Enfin, la situation sociale du territoire se révèle plus favorable qu'à l'échelle régionale : le taux de chômage (12 %) et le taux de pauvreté (17 %) y sont inférieurs aux moyennes départementale et régionale.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2023, la commune de Saint-Omer compte 14 400 habitants. Sa population diminue de 0,46 % par an en moyenne entre 2017 et 2023.

Source : Insee, recensements de la population 2017 et 2023.

2 - La gestion des ressources en eau

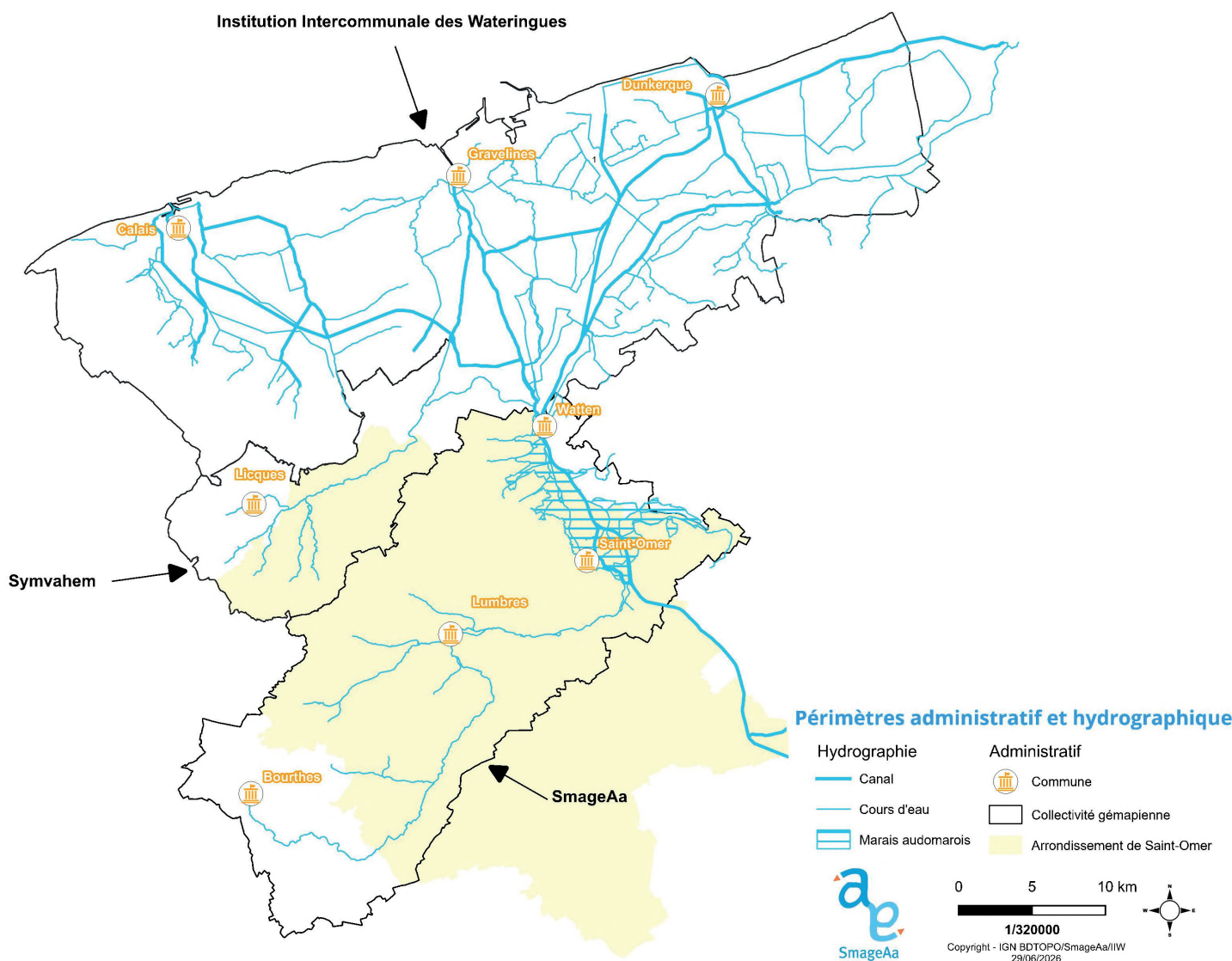
Thomas Pruvost, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa)
Lucile Hopquin, Institution intercommunale des waterings (IIW)

L'arrondissement de Saint-Omer est à cheval sur deux bassins versants, celui de l'Aa et celui de la Lys sur le secteur sud-est. Le grand bassin de l'Aa couvre deux entités paysagères marquées : le territoire Audomarois en amont (paysages ruraux et vallonnés, marais Audomarois qui représente la plus grande zone humide de la région), et le Delta de l'Aa jusqu'aux exutoires à Calais, Gravelines et Dunkerque (polder plat et très urbanisé sur la façade littorale). Cela représente 1 865 km², 10 EPCI et 172 communes. Trois syndicats de bassin sont implantés sur le territoire et portent des compétences de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : le SMAGEAA, l'IIW et le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (SYMVAHEM).

Les ressources en eau sont partagées à l'échelle de ce bassin versant. Très sollicitées, les eaux de surface alimentent de nombreux usages (milieux naturels, navigation, irrigation, industries, loisirs...). Pourtant, les apports d'eau douce en période d'étiage (débit minimal) sont limités, et dépendent

à plus de 50 % des transferts d'eau des bassins voisins, par le biais du canal à grand gabarit. Les eaux de nappe sont également partagées, le Dunkerquois étant alimenté pas des captages situés dans l'Audomarois. La nappe de la craie, longtemps considérée comme une ressource abondante, n'est pas inépuisable. Des efforts continus vers la sobriété sont menés, et une règle du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Audomarois permet de fixer des volumes prélevables et de les partager entre les usagers.

Les ressources en eau du bassin versant de l'Aa sont de plus en plus sous pression en raison du changement climatique. D'ici 2100, il est attendu que les températures augmentent et que les précipitations diminuent en été, tandis qu'il pleuvra davantage en hiver, aggravant les crues. Ces évolutions imposent au territoire de s'adapter, tant vis-à-vis des sécheresses qui se font d'ores et déjà plus fréquentes, que du risque d'inondations qui augmente en périodes de hautes-eaux.



3 – Le déploiement des énergies renouvelables

a - Philippe Bourel, Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer

Le Pays de Saint-Omer présente un profil énergétique singulier. Gros consommateur mais également pourvoyeur majeur d'énergies renouvelables à l'échelle régionale, il s'impose comme un territoire énergétique d'importance dans les Hauts-de-France.

La consommation d'énergie finale du Pays de Saint-Omer qui s'élève à environ 5 150 GWh permet de mieux appréhender les spécificités du territoire. Avec une consommation moyenne de 42,1 MWh/hab, contre 26,4 MWh/hab en région, le territoire affiche un niveau de consommation très supérieur à la moyenne régionale. Cette situation s'explique principalement par le poids de l'industrie, qui représente près de 60 % de la consommation finale, soit environ 23 MWh/hab, contre 9 MWh/hab à l'échelle régionale et 4 MWh/hab en France métropolitaine. Le Pays de Saint-Omer confirme ainsi son caractère fortement industriel. En dehors de l'industrie, la consommation est d'environ 2 127 GWh, elle est partagée entre le transport routier qui confirme le rôle de la logistique du territoire, les secteurs résidentiels, tertiaires et l'agriculture.

La consommation énergétique demeure largement dépendante des énergies fossiles. Le gaz naturel (36 %) et les produits pétroliers (27 %) constituent les premières sources d'énergies consommées, devant l'électricité (18 %). Le bois-énergie reste la principale énergie renouvelable mobilisée localement (6.5%), tandis que les autres filières (solaire, géothermie, biogaz) demeurent encore marginales.

L'état des lieux énergétique du Pays de Saint-Omer met également en perspective les objectifs réglementaires du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) déclinés dans les plans climat-air-énergie territorial (PCAET) à l'horizon 2030-2050. Depuis 2012, le territoire a réduit sa consommation d'énergie d'environ 14 %, ce qui constitue une dynamique positive qui résulte probablement d'un ensemble de facteurs : amélioration de l'efficacité énergétique, évolution des comportements, mutations industrielles et contexte économique et/ou démographique. L'objectif d'ici 2050 reste ambitieux avec une réduction visée de 25 %, soit une baisse de 1 300 GWh, cette trajectoire nécessite une baisse de 50 GWh/an ce qui est l'équivalent de la rénovation énergétique d'environ 10 000 logements/an.

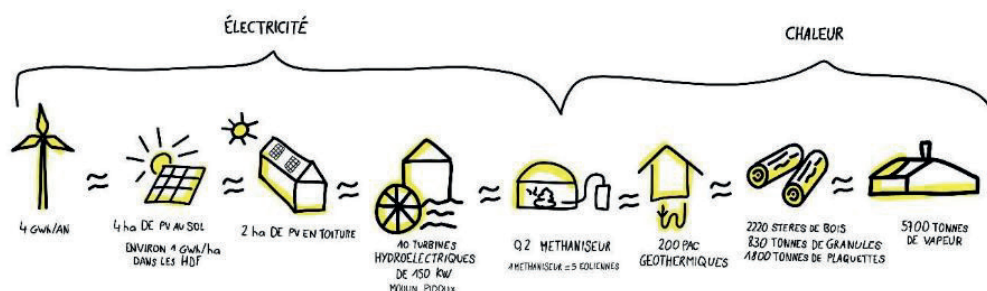
En parallèle, la production locale d'énergies renouvelables (ENR) a fortement progressé depuis 2012 (+128 %), atteignant environ 845 GWh en 2023. L'éolien représente plus de la moitié de cette production, devant le bois

énergie, les pompes à chaleur et le biogaz. Malgré cette diversification progressive du mix énergétique et la montée en puissance des ENR au cours des dernières années, celles-ci ne couvrent qu'environ 16 % de la consommation finale, ce qui reste insuffisant au regard des ambitions nationales et territoriales. Les énergies fossiles représentent encore près des trois quarts de la consommation finale, tandis que l'électricité d'origine nucléaire constitue environ 10 % de la consommation. Les principaux enjeux portent donc à la fois sur la sobriété énergétique et sur la décarbonation des usages.

À l'instar des objectifs de sobriété, les objectifs de développement des ENR déclinés par les PCAET apparaissent particulièrement ambitieux : multiplier par plus de quatre la production d'énergies renouvelables afin d'atteindre environ 3 850 GWh en 2050, soit une production annuelle théorique équivalente à la consommation finale du territoire. Cette trajectoire suppose un développement simultané de toutes les filières renouvelables.

Au vu des ambitions et des enjeux, la production d'énergies renouvelables pourra difficilement, à elle seule, répondre aux objectifs énergétiques. En effet, consommation et production sont interdépendantes. La sobriété et l'efficacité énergétique constituent des préalables indispensables. En l'absence de réduction des consommations, l'effort d'installation de nouvelles infrastructures de production devra être revu à la hausse avec tous les enjeux qui leur incombent : impacts paysagers, acceptabilité sociale, mobilisation du foncier, partage de la valeur, coûts économiques, faisabilité technique...

En ce sens, les travaux réalisés dans le cadre des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) constituent une première étape, mais doivent désormais être complétés par une véritable stratégie énergétique territoriale intégrant les enjeux fonciers, paysagers, patrimoniaux, environnementaux, techniques et économiques. L'objectif est de passer d'une logique d'identification de zones favorables à une planification opérationnelle des projets à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des EPCI afin d'intégrer de façon cohérente, acceptable et équilibrée l'ensemble des enjeux inhérents aux développements d'énergies (re)devenues visibles dans le paysage.



4 GWh - LA CONSOMMATION ÉNERGETIQUE DE 210 MÉNAGES

b- Xavier Buisine, Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires

Les Générateurs : un accompagnement concret pour les élus

«Vous souhaitez développer un projet solaire photovoltaïque ou éolien, mais vous manquez de temps, de moyens ou de visibilité sur la marche à suivre ? Pour lever ces freins, l'ADEME a mis en place un réseau de conseillers indépendants dédiés à l'accompagnement des collectivités dans l'émergence et le développement de projets. En région Hauts-de-France, quatre conseillers couvrent l'ensemble du territoire. Leur mission est simple et concrète : aider les élus à passer de l'intention à un projet réalisable, maîtrisé et sécurisé.

L'objectif est de vous donner les moyens d'agir, à votre rythme, et de concrétiser des projets solaires ou éoliens adaptés à votre territoire et vos potentiels, qu'il s'agisse de petites installations ou de projets plus structurants, tout en gardant la maîtrise locale.

Les grandes missions : sensibiliser, conseiller, accompagner.

- Animation de réunions d'informations/sensibilisation, de formations
- Organisation de visites de sites et ateliers
- Informations, conseils indépendants, tiers de confiance
- Analyses d'opportunité
- Stratégie patrimoniale
- Assistance à la sélection d'un partenaire (bureau d'études, installateur, développeur)

L'intervention des Conseillers Les Générateurs se fait en complémentarité des autres acteurs de proximité (Conseillers en Énergie Partagés, EPCI, Syndicats d'Énergie, Services des Parcs Naturels Régionaux).»

c - Katina Michaelides, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) s'est fixée pour objectif d'atteindre la neutralité carbone et de devenir un Territoire à Énergie Positive d'ici 2050, conformément à son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en cours de renouvellement. Cette ambition s'appuie sur une stratégie énergétique structurée autour de trois axes : la maîtrise de la consommation énergétique, le développement de circuits courts de l'énergie et la mobilisation des acteurs locaux en faveur de la transition énergétique.

La collectivité joue ainsi un rôle central dans cette dynamique tant par les actions qu'elle met directement en œuvre que par sa capacité à coordonner et fédérer les acteurs du territoire. Ses interventions, à la fois structurantes et opérationnelles, s'organisent autour des plusieurs priorités.

Tout d'abord, le développement des réseaux de chaleur qui représente un levier important pour la transition énergétique du territoire. Un schéma directeur, élaboré en 2022, a identifié des zones prioritaires d'intervention,

notamment l'extension du réseau existant d'Arques vers Longuenesse et Saint-Omer, ainsi qu'un projet à moyen terme à Aire-sur-la-Lys. Les travaux d'extension du réseau d'Arques sont d'ores et déjà engagés. Par ailleurs, la CAPSO a pris la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur » en 2023.

En parallèle, la collectivité mise sur l'autoconsommation collective via le solaire photovoltaïque, pour valoriser les ressources locales. Deux modèles sont développés : des boucles d'autoconsommation collective « ouverte », associant acteurs publics et privés, et un projet interne de production et de consommation d'électricité entre plusieurs bâtiments communautaires.

Enfin, le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT), soutenu par l'ADEME, accompagne les acteurs publics et privés dans leurs projets de chaleur renouvelable. Ce dispositif permet de lever les obstacles techniques et financiers grâce à un appui personnalisé, de l'étude à l'investissement.

4 - Le potentiel touristique et culturel

Julien Duquenne, Office de tourisme du Pays de Saint-Omer

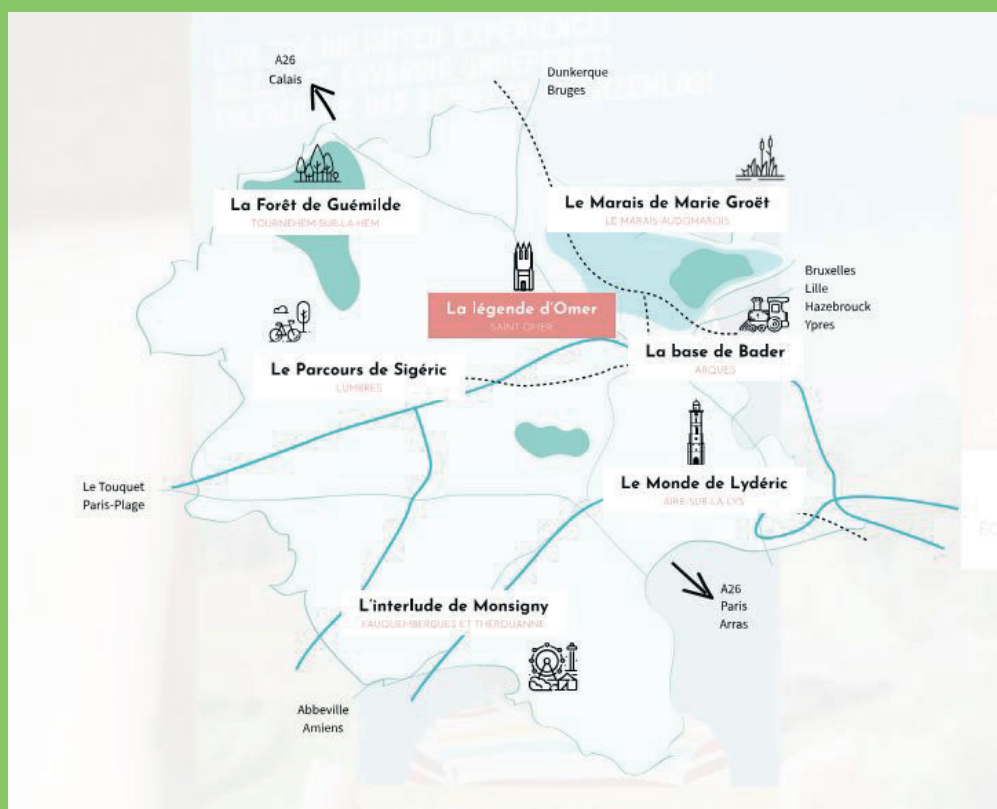
L'intervention s'articule autour d'une présentation de la destination du Pays de Saint-Omer à travers un concept original : celui d'un « parc d'attractions inversé ». Après une introduction consacrée à la SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer, aux atouts géographiques du territoire et à la construction de ses différents « mondes » au fil de treize siècles d'histoire, un parallèle est établi avec les parcs d'attractions traditionnels. Là où ces derniers invitent les visiteurs à quitter la réalité pour entrer dans un univers imaginaire, la stratégie touristique du territoire consiste à mobiliser l'imaginaire collectif des visiteurs pour les aider à découvrir un patrimoine, des paysages et des expériences bien réels.

L'intervention présente ensuite les différents univers qui composent la destination : le marais audomarois, les histoires de Saint-Omer, le tourisme de savoir-faire autour d'Arques, les sports de nature sur le Pays de Lumbres, Aire-sur-la-Lys, Fauquembergues et le slow tourism, jusqu'à la chapelle de Guémy par exemple, illustrant pleinement les légendes

À l'image d'un parc d'attractions, la destination construit son modèle économique sur ses nuitées (307 hébergements), sa restauration (154 restaurants) et son ticket d'entrée (un Pass permet d'accéder à de nombreuses expériences et de bénéficier de réductions).

Si ce parc était un employeur, il emploierait 1800 personnes. C'est le nombre d'emplois liés au tourisme dans le Pays de Saint-Omer (INSEE).

Enfin, l'intervention met en lumière les innovations liées à l'itinérance touristique (la 2^e demande sur le territoire), qui accompagne les randonneurs et les voyageurs à pied, à vélo ou en kayak, tout en répondant aux nouveaux flux liés aux grands itinéraires. Un partenariat en cours avec une start-up lilloise doit également permettre d'intégrer une dimension de tourisme régénératif, en encourageant les visiteurs à ramasser des déchets, valorisés ensuite sous forme de bons d'achat.



Pour en savoir plus, retrouvez les présentations [en ligne](#)



Retrouvez l'actualité de Piver :
www.piver-hauts-de-france.org

contact@piver-hauts-de-france.org

@piver_hdf



Insee
Mesurer pour comprendre